

Première Commission

L'ordre du jour de la Première Commission (principale tribune de l'AGNU pour les questions de contrôle des armements, de désarmement et de sécurité internationale) couvre plus de points que celui de n'importe laquelle des six autres grandes commissions de l'Assemblée générale. Pour la 41^e session de l'Assemblée générale, on prévoit près de 80 résolutions sur le contrôle des armements et le désarmement ainsi que sur les questions de sécurité internationale. Au cours des dernières années, le nombre de résolutions s'est accru de façon considérable (passant de 44 en 1978 à 73 en 1985), ce qui a amené de nombreuses délégations à demander la révision de l'ordre du jour. Cette question n'a pas encore été étudiée par l'AGNU.

Voici quelques-unes des grandes questions intéressantes tout particulièrement le Canada, qui seront examinées par la Première Commission :

(1) *Interdiction complète des essais nucléaires* — Lors de la 40^e session de l'AGNU, trois projets de résolution portant sur les divers aspects de l'interdiction des essais nucléaires ont été présentés par la Nouvelle-Zélande et le Mexique(2). Le Canada et 20 autres pays se sont abstenus de voter sur les propositions avancées par le Mexique parce qu'on était d'avis que, du point de vue pratique, elles présentaient plusieurs difficultés quant au moyen le plus approprié et le plus efficace d'en arriver à une interdiction complète des essais nucléaires. Cependant, le Canada a voté en faveur de la résolution introduite par la Nouvelle-Zélande. Cela réaffirme la conviction de l'Assemblée générale que tous les pays doivent renoncer définitivement aux essais nucléaires, dans quelque environnement que ce soit. La Conférence sur le désarmement est vivement encouragée à reprendre immédiatement ses travaux de fond sur l'interdiction complète des essais, notamment en ce qui concerne la portée, la vérification et l'application des dispositions d'un éventuel traité. Cette résolution a été présentée alternativement par l'Australie (39^e session) et la Nouvelle-Zélande (40^e session).

(2) *Espace extra-atmosphérique* — À la 40^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, une résolution intitulée « Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique » a été adoptée par 151 voix pour, aucune



C'est l'heure du vote pour les délégués à la Première commission, la principale tribune de l'Assemblée générale pour débattre les questions concernant le contrôle des armements, le désarmement et la sécurité internationale. Photo NU 165000/Y. Nagata

voix contre et une abstention. Parrainée par des délégations de pays non alignés, son contenu final reflète les accords intervenus entre tous les groupes aux Nations Unies. La résolution demande à la Conférence sur le désarmement (CD) d'étudier en priorité la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et de mettre sur pied en 1986 un comité spécial chargé d'entamer des négociations en vue de parvenir à un ou plusieurs accords sur la prévention de toute forme de course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ce comité spécial a été créé et le rapport de ses activités sera examiné à la 41^e session de l'Assemblée générale.

(3) *Armes chimiques* — Le Canada et la Pologne présentent à tour de rôle une résolution qui demande à la Conférence sur le désarmement d'intensifier ses négociations en vue d'aboutir à un accord sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques ainsi que sur leur destruction. À la 40^e session, le Canada reprenait cette initiative, qui n'est habituellement pas contestée et qui est adoptée par consensus. Lors de la 41^e session de l'AGNU, ce sera au tour de la Pologne d'intervenir.

(4) *Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armements* — Cette traditionnelle résolution canadienne, qui est appuyée par un très grand nombre de votes, sera de nouveau présentée cette année.

(5) *Vérification* — Lors de la 40^e session de l'AGNU, le Canada a réussi à obtenir le consensus sur la résolution (40/152 0) portant sur l'importance de la vérification sous tous ses aspects. Au sujet de cette résolution de vérification, M. John Holmes, ci-devant diplomate canadien, déclarait ce qui suit (dans un article publié dans le *Citizen* d'Ottawa, le 8 février 1986) : « En outre, il m'apparaissait évident que le succès obtenu par le Canada était attribuable au respect qu'il commandait au sein de l'Assemblée en raison de son esprit constructif et de son caractère indépendant ». C'était la première résolution relative à ce sujet à être adoptée au cours des 40 Assemblées des Nations Unies. Elle s'appuyait sur le langage consensuel utilisé dans le document final de la Première session extraordinaire de l'ONU sur le désarmement (UNSSOD I) et elle sommait « les États membres de faire davantage d'efforts pour en arriver à des ententes sur des mesures de réduction mutuelle des forces et des armements, qui seraient équilibrées, vérifiables et efficaces ». De plus, dans cette résolution, on invitait tous les États membres à soumettre au Secrétaire général « leurs vues et leurs avis sur les principes, le processus et les techniques de vérification afin de favoriser l'introduction d'une vérification suffisante dans les conventions portant sur la réduction et le contrôle des armements et sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification ». Au cours de sa 41^e session, l'Assemblée générale étudiera les propositions et décidera des mesures à prendre.